

La sauvegarde du Mormont se joue dans les urnes

Jeudi 11 septembre 2025

Antoine Grosjean



© Thierry Porchet/Archives

Une partie de la colline a été transformée en une gigantesque carrière exploitée par le géant mondial du ciment, Holcim.

environnement Vaud votation

Le 28 septembre, les Vaudois doivent trancher entre une initiative pour inscrire la protection de la fameuse colline dans leur Constitution et le contre-projet du Conseil d'Etat.

C'est une colline verdoyante plantée à mi-chemin entre Lausanne et Yverdon, sur la commune d'Eclépens. Culminant à 604 mètres d'altitude, le Mormont a fait couler beaucoup d'encre ces dernières années. Ses défenseurs, qui l'ont occupé en 2020-2021, en ont fait la première ZAD (zone à défendre) de Suisse. Aujourd'hui, le sort de ce site archéologique et écriin de biodiversité se joue dans les urnes.

Car cette éminence est éventrée par une gigantesque carrière qu'exploite le géant mondial du ciment, Holcim. Or, certains craignent que celle-ci, ouverte il y a plus de sept décennies et régulièrement agrandie, ne s'étende sans fin. D'ailleurs, une nouvelle extension de plusieurs hectares est déjà en cours.

Pour sauver ce qui peut encore l'être, une large coalition, regroupant des ONG environnementales (dont Pro Natura Vaud) et des partis de gauche, a lancé l'initiative «Sauvons le Mormont». Le 28 septembre, les Vaudois devront donc trancher entre ce texte et le contre-projet du Conseil d'Etat. L'initiative propose d'ajouter un nouvel article à la Constitution vaudoise, faisant de la colline un site protégé et stipulant que «toute exploitation du sol y est interdite, à l'exception d'une activité agricole et sylvicole respectueuse de l'environnement et de la nature». En cas de succès dans les urnes, cela n'arrêtera toutefois pas l'extension en cours, ses opposants ayant été déboutés par le Tribunal fédéral en 2022.

Décarboner la construction

En outre, alors que la carrière fournit environ 20% du ciment utilisé dans le bâtiment en Suisse, l'initiative a aussi pour but de décarboner l'industrie de la construction – la production de béton générant d'importantes émissions de CO₂ – en promouvant des matériaux plus écologiques comme le bois, la terre, la pierre de taille ou la brique de terre cuite.

«Les alternatives existent ici même dans le canton de Vaud, écrit le comité d'initiative dans un communiqué. Nos aïeux n'ont pas construit la cathédrale de Lausanne en béton. Quant à nous, nous sommes aujourd'hui, avec l'EPFL et des entreprises locales, à la pointe de l'innovation dans la construction avec des matériaux durables, biosourcés, moins énergivores et permettant une réelle économie circulaire.» Développer ces filières est bon pour le tissu économique local, rétorquent les partisans de l'initiative à ceux qui craignent que celle-ci ne se solde par des suppressions d'emplois.

Garanties insuffisantes

Le Conseil d'Etat affirme partager les préoccupations du comité d'initiative, mais sans remettre en cause l'avenir de la carrière. Son contre-projet vise à inscrire dans la Constitution l'usage de matériaux respectueux de l'environnement et, de manière plus large, la réutilisation, la réparation et le recyclage, ainsi que la réduction de la production de déchets. De plus, les autorités ont modifié une loi afin d'interdire toute extension de la carrière au-delà des zones déjà autorisées, disposition entrée en vigueur le 1^{er} juin.

Mais, pour les défenseurs du Mormont, ce n'est qu'un alibi: «Il suffirait d'un revirement politique pour remettre cette loi en cause, remarque Alain Chanson, président de l'Association pour la sauvegarde du Mormont. Les dirigeants d'Holcim soutiennent le contre-projet, car ils ont bien vu ses failles. Seule une protection inscrite dans la Constitution offre des garanties suffisantes, comme pour la région de Lavaux.»